

# Les échos du CSE

du 27 février 2025

2.1 Consultation sur la généralisation  
du CRE Rénové

2  
Consultation  
du CSE

2.2 Consultation sur les propositions de  
reclassement suite à l'inaptitude d'un  
agent

Sommaire

3.3 Partage des consignes à mettre en  
œuvre en cas de dysfonctionnement  
du Système d'information

3.1 Bilan sur les pilotes de  
l'accompagnement renouvelé des  
allocataires du RSA en Grand Est

3  
Information  
générale sur  
l'établissement

3.2 Bilan de la campagne de promotion et des  
opérations de carrières 2024/2025

## 2.1 Consultation sur la généralisation du CRE Rénové

**La CFE CGC Métiers de l'emploi se prononce défavorablement, comme la majorité des autres organisations (la CFTC s'abstient) sur la généralisation du CRE rénové pour les raisons suivantes :**

- Une Direction régionale qui ne répond pas une nouvelle fois aux questions posées.
- Un recrutement d'agents inexpérimentés en CDD sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui induit une déqualification du métier de conseiller du contrôle de la recherche d'emploi. Ne deviennent-ils pas grâce à l'IA dont on nous annonce les effets positifs, des gestionnaires appui en charge du contrôle de la recherche d'emploi ? Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi c'est une déconsidération de leur métier tel que présenté lors de la création des services de Contrôle de la recherche d'emploi il y a 10 ans.
- Un manque d'anticipation de la construction de l'ELD CRE où l'on recrute d'abord les conseillers sans avoir même les responsables.
- Une suppression des pôles appui sans visibilité sur les parcours ou l'activité restante à traiter où les agences découvrent suite au CSE l'avenir qui leur est réservé.
- Un manque de vision globale de la gestion des ressources humaines au niveau global sans accompagnement des équipes.

La CFE-CGC salue cependant les renforts apportés à l'ELD CRE, avec l'ajout d'une directrice adjointe, d'un REA et d'un RM supplémentaire.



## 2.2 Consultation sur les propositions de reclassement suite à l'inaptitude d'un agent

La CFE-CGC se prononce défavorablement sur ce licenciement suite à inaptitude. En effet la CFE-CGC Métiers de l'emploi ne peut donner son blanc-seing à ce type de licenciement, qui s'inscrit dans une politique de réduction générale des effectifs.

A l'heure de la dématérialisation des activités de France Travail, nous estimons que la direction n'a pas étudié l'ensemble des possibilités permettant de reclasser cet agent au sein de France Travail, alors que cela était encore envisageable avant le passage de Pôle Emploi à France Travail.





# Les échos du CSE

du 27 février 2025

## 3.1 Bilan sur les pilotes de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA en Grand Est

La CFE-CGC remercie Florence MAIER pour la présentation de ce bilan complet que vous pourrez trouver ci-dessous, mais regrette seulement l'utilisation abusive des acronymes que nous connaissons tous.

## 3.2 Bilan de la campagne de promotion et des opérations de carrières 2024/2025

Comme chaque année, la Direction prend en compte les agents ayant obtenu une prime comme « promus », alors que cette prime, selon la convention collective, ne peut en aucun cas être reconnue comme promotion. Avec une population totale éligible à une promotion de 3475 agents, la Direction affiche alors un taux de promotion de 40,03% alors que le ratio véritable est de 23,45% (815/3475) soit moins d'un sur quatre.

Le bilan statistique, difficilement lisible et totalement incomplet, ne nous apporte aucune réponse ou analyse : il manque 4 Directions Départementales dans le document (à moins qu'il n'y ait aucune promotion en Meuse, Meurthe et Moselle, Aube et Haute-Marne ? ) et les données sont brutes avec aucun pourcentage.

Nous n'avons eu que peu de de réponses aux différentes questions posées, et l'ensemble des organisations syndicales devrait déjà se réjouir des données incomplètes qui leur sont fournies.

Notez que vous si vous êtes hors amplitude ou en fin d'amplitude, vous n'avez qu'une chance sur 3475 de bénéficier d'une augmentation puisqu'une seule femme dans tout le Grand Est a pu l'obtenir ! Vous pouvez peut-être obtenir une prime puisque 9 personnes en ont bénéficié. Impossible cependant de savoir le nombre d'agents en fin d'amplitude, leur métier ou leur localisation. (La transparence reste une valeur affichée mais semble non encore partagée dans le Grand Est)

## 3.3 Partage des consignes à mettre en œuvre en cas de dysfonctionnement du Système d'information

La CFE-CGC ne peut qu'être déçu par cette note qui finalement nous informe qu'en cas de panne informatique, chaque agent se doit de reprendre un bloc de papier et un crayon pour la prise d'offres ou les réclamations, pour traiter ensuite ce qu'il aura stocké à un moment non défini.

La note présentée au CSE et les annexes fournies pas toujours à jour lors de cette présentation ne correspondent clairement pas aux attentes du réseau et des conseillers qui vivent au quotidien les multiples et récurrents dysfonctionnements informatiques.

Aucune consigne n'a été donnée par rapport à la fermeture des lignes téléphoniques voir de l'accueil si le dysfonctionnement est trop important, alors que cela existe dans d'autres services publics, que ce soit la CAF ou la sécurité sociale. Apparemment, la Direction Générale ne laisse même plus la main aux régions pour fermer temporairement les lignes téléphoniques, alors que cela est possible techniquement. On préfère donc laisser le conseiller répondre qu'il ne peut pas répondre plutôt qu'un message automatique prévenant de l'incident temporaire.

Mais avant d'alerter pour tout dysfonctionnement vous savez bien ce qu'il faut faire, non ? On va même vous proposer des webinaires d'une demi-heure sur le sujet 😊, sinon découvrez le page suivante...



## Webinaire « Vide ton cache !! »

La DSI organise un webinaire sur le thème "**Quand et comment faire un vidage de cache**".

Deux sessions sont proposées pour s'adapter à vos disponibilités :

**Le 26 février de 13h30 à 14h00** [lien de connexion](#)

**Le 6 mars de 11h30 à 12h00** [lien de connexion](#)

Ces sessions sont ouvertes à tous les conseillers pour comprendre les bonnes pratiques liées au vidage de cache et optimiser ainsi nos outils.

N'hésitez pas à vous connecter.

Les webinaires sont en dehors des plages fixes mais pas de souci c'est enregistré et vous pourrez les visionner quand vous le souhaitez. (lors d'un dysfonctionnement informatique par exemple ? 😊)